

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2022

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune d'EPAIGNES (Département de l'Eure).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Délibération du Conseil Municipal du 2 février 2022 sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section AB 416 pour une contenance de 2000 m ² sise 16 route des Anglais sur la commune d'EPAIGNES.
POS/PLU :	Zone UE du PLU : comprend les secteurs d'équipements publics de la commune existants ou projetés.
PROJET :	Acquisition d'une maison d'habitation, située en centre bourg. Le projet consiste à réaliser une médiathèque doublée d'un espace municipal pour les jeunes épagnols et d'une ludothèque
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	24 mars 2022
PROPRIÉTAIRE :	M. et Mme HAMEL
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis des domaines du 03/01/2022
IMPUTATION :	Compte n°924683 – OPE2022012 – 27 – EPAIGNES « ROUTE DES ANGLAIS » Enveloppe projet : 315 000 €

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Fait le 30/03/2022

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"



Dominique LEPETIT

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal

✓ Signé et certifié par **you sign**

31 MARS 2022